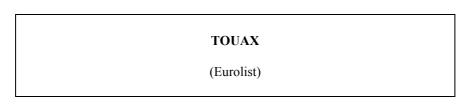
Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)



Par courrier du 21 décembre 2007, la société Threadneedle Asset Management Ltd (60 St Mary Axe, Londres, EC3A 8JQ, Royaume-Uni), a déclaré avoir franchi en hausse, le 20 décembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions TOUAX, le seuil de 5% du capital de la société TOUAX et détenir 194 946 actions TOUAX représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et 3,79% des droits de vote de cette société (1).

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital composé de 3 895 004 actions représentant 5 138 200 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.